

Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

(ARMP)



PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET A LA
GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE
DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES
2016 & 2017

(Financement PAGIPG)

RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMUNE DE SÔ-AVA

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	13/12/2019
Rapport provisoire	26/12/2019
X RAPPORT DEFINITIF	15/06/2020

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07 D12 (ancien N°2005-B-0040) - N°CNSS : 06300407 – IFU N°
3200800565618 Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo – 02 BP 1913 Cotonou _Tel/(00229) 21 30 54 22

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Siège : 136 Quartier Kegué –
06 BP 60535 Lomé _ Tel/ (00228) 22 61 03 99

FRANCE : 2 Route d'Auxerre, 10120 Saint André les Vergers TROYES
Email : bec@becsarl.com / bec_scp@yahoo.fr

Le SMQ du Cabinet BEC est certifié ISO 9001 : 2015 sous le n° 0099804

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	3
II.	OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 ET 2017.....	5
III.	ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	7
IV.	DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE.....	11
V.	CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION	12
5.1.	Exhaustivité des pièces demandées.....	12
5.2.	Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés Publics (PPM)	12
5.3.	Appréciation du respect des délais de passation	13
5.4.	Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation).....	13
5.5.	Appréciation des constats sur la revue de conformité.....	13
VI.	CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC.....	29
VII.	CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE.....	29
7.1.	Examen des relevés des dépenses	29
7.2.	Appréciation du niveau d'exécution du PPM.....	29
VIII.	ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC.....	30
8.1.	Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes.....	30
8.2.	Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	31
8.3.	Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle	33
8.4.	Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés.....	34
8.5.	Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés	36
IX.	ANNEXES	37

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation des
Marchés Publics (ARMP)**

08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76

Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différentes Communes du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 2), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit de la Commune de Sô-Ava.

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'autorité contractante visitée (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en République du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité ;
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des Autorités Contractantes (AC) au titre de la période sous revue ;
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation ;
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC ;
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière ;
- vii. Analyse de la performance des AC ;
- viii. Annexes.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVÉE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCÉDURES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS ET DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSÉES AU TITRE DES EXERCICES BUDGÉTAIRES 2016 et 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public de la Commune de Sô-Ava au titre des exercices budgétaires 2016-2017.

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Années	Éléments	Volume	Valeur
2016	Marchés audités	12	238 770 244
	Marchés de la population mère	16	282 888 279
%		75%	84%
2017	Marchés audités	14	447 932 814
	Marchés de la population mère	20	507 042 314
%		70%	88%

➤ Opinion sur la gestion 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Commune de Sô-Ava au titre de la gestion budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	A00	9	7	2	0	0
2	Demande de cotation	3	0	3	0	0
Total général		12	7	5	0	0
%		100%	58,33%	41,67%	0,00%	0,00%

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul

✓ Favorable

Compte tenu du poids des conclusions qualifiées de régulière ou de régulière sous réserve, telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus, nous estimons qu'en majorité, les procédures de passation des marchés publics au titre de l'exercice 2016 ont été conduites en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ Opinion sur la gestion 2017

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Commune de Sô-Ava au titre de la gestion budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOO	7	7	0	0	0
2	Demande de cotation	7	5	2	0	0
Total général		14	12	2	0	0
%		100%	85,71%	14,29%	0,00%	0,00%

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul

✓ **Favorable**

Compte tenu du poids des conclusions qualifiées de régulière ou de régulière sous réserve, telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus, nous estimons qu'en majorité, les procédures de passation des marchés publics au titre de l'exercice 2017 ont été conduites en conformité avec la réglementation en vigueur.

Fondements des opinions

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en République du Bénin et ses décrets d'application.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants de la Commune de Sô-Ava conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures et de l'exécution effective des contrats passés par la Commune de Sô-Ava, nous avons retenu la population primaire des marchés communiqués par l'AC et ensuite complété par les marchés ne faisant pas partie de la liste de l'AC et communiqués par la DNCMP afin d'avoir la population totale. A cet effectif total, s'ajoutent éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèce, nous n'avons identifié aucun marché ayant fait l'objet de recours.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Années	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	AOO	321 676 513	12	228 382 367	9	71%	75%
	Demande de cotation	12 131 657	4	10 387 877	3	86%	75%
	Total général	333 808 169	16	238 770 244	12	72%	75%
2017	AOO	400 276 347	9	366 522 731	7	92%	78%
	Demande de cotation	106 765 967	11	81 410 083	7	76%	64%
	Total général	507 042 314	20	447 932 814	14	88%	70%

Commentaire :

A la lecture du tableau ci-dessus, il ressort que les procédures utilisées pour les marchés selon la base de données communiquée à la mission sont l'appel d'offres ouvert et la demande de cotation. Par ailleurs, en application des critères d'échantillonnage de l'ARMP à la base de données des marchés passés au titre des exercices 2016 et 2017, il a été obtenu une sélection de 72% en valeur et 75% en volume au titre de l'exercice 2016 et 88% en valeur et 70% en volume pour ce qui concerne l'exercice 2017.

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Années	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Fournitures	10 027 953	2	9 260 977	2	92%	100%
	Prestations de service	13 242 904	3	12 266 100	2	93%	67%
	Travaux	310 537 313	11	217 243 167	8	70%	73%
	Total général	333 808 169	16	238 770 244	12	72%	75%
2017	Prestations intellectuelles	30 749 000	2	30 749 000	2	100%	100%
	Travaux	476 293 314	18	417 183 814	12	88%	67%
	Total général	507 042 314	20	447 932 814	14	88%	70%

Commentaire :

➤ **Gestion 2016**

Il ressort du tableau précédent que trois (03) types de marchés sont représentés au titre de la gestion budgétaire 2016 à savoir les travaux, les fournitures et les prestations intellectuelles. Les marchés de

travaux sont les plus représentés en valeur et en volume, suivis des marchés de prestation de service. Cette tendance est la même aussi bien dans la population mère qu'au niveau de l'échantillon.

➤ Gestion 2017

Il ressort du tableau que dans la population mère, les marchés de travaux et de prestations intellectuelles sont les deux (02) types de marchés représentés au titre de la gestion budgétaire 2017. Les marchés de travaux sont les plus représentés en valeur et en volume. Cette tendance est la même au niveau de l'échantillon.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu sont consignés dans le tableau n°3 ci-après :

Tableau n°3 : Echantillon d'audit (2016 & 2017)

- Gestion 2016

ECHANTILLON DES MARCHES DE LA GESTION BUDGETAIRE 2016 - COMMUNE DE SÔ-AVA								
N° d'ordre	Objet du marché	Financement	Date d'approbation	Référence du marché	Titulaire (attributaire)	Mode de passation	Montant (F CFA TTC)	Type de marché
1	Etudes techniques, contrôle et surveillance des travaux d'entretien périodique/aménagement des ITR dans la commune de Sô-Ava par l'approche participative avec la méthode HIMO	FONDS ROUTIER	28 Août 2016	N°15/16/SPRMP/CPM P/CCMP/DAFEP/DST du 13/10/2016	TRIOMPHE CONSTRUCTION	AOO	11 139 200	Prestations intellectuelles
2	Travaux d'aménagement de la devanture du marché communal de Sô-Ava	FADeC NON AFFECTE	24 Novembre 2016	N°13/16/SPRMP/CPM P/CCMP/DAFEP/DST du 20/06/2016	AFRC BUSSINESS SARL	AOO	34 856 551	Travaux
3	Construction d'un module de salles de classes sur pilotis + bureau et magasin et équipements à l'E°PP HOUEDO-GBADJI/B dans la commune de Sô-Ava -	FADeC MAEP / NON AFFECTE	03 Août 2016	N°03/16/SPRMP/CPM P/CCMP/DAFEP/DST du 05/07/2016	K2T SARL	AOO	32 097 776	Travaux
4	Construction d'un module de salles de classes et équipements à l'E°PP DEKANMEY/C dans la commune de Sô-Ava	FADeC MAEP	03 Août 2016	N°04/16/SPRMP/CPM P/CCMP/DAFEP/DST du 05/07/2016	OSSENI ET FILS	AOO	28 523 338	Travaux
5	Construction des bureaux des arrondissements de Ganvié 2 dans la commune de Sô-Ava - Lot 3	FADeC NON AFFECTE	03 Août 2016	N°05/16/SPRMP/CPM P/CCMP/DAFEP/DST du 05/07/2016	GROUPE ELIE CONSULTANTS	AOO	24 152 500	Travaux
6	Construction des bureaux des arrondissements de Ganvié 1 dans la commune de Sô-Ava - Lot 2	FADeC NON AFFECTE	03 Août 2016	N°06/16/SPRMP/CPM P/CCMP/DAFEP/DST du 05/07/2016	TROPIC ZONE	AOO	24 045 993	Travaux
7	Construction des bureaux des arrondissements de Vekky dans la commune de Sô-Ava - Lot 5	FADeC NON AFFECTE	03 Août 2016	N°07/16/SPRMP/CPM P/CCMP/DAFEP/DST du 05/07/2016	EDAF	AOO	24 142 234	Travaux
8	Construction des bureaux des arrondissements de Sô-Ava et dans la commune de Sô-Ava - Lot 4	FADeC NON AFFECTE	03 Août 2016	N°08/16/SPRMP/CPM P/CCMP/DAFEP/DST du 05/07/2016	GNONLONFOUN DIVINE ET FILS	AOO	25 190 301	Travaux
9	Construction des bureaux des arrondissements de Dékanmey dans la commune de Sô-Ava - Lot 1	FADeC NON AFFECTE	03 Août 2016	N°09/16/SPRMP/CPM P/CCMP/DAFEP/DST du 05/07/2016	GLOIRE A DIEU	AOO	24 234 474	Travaux
10	Recrutement d'un consultant indépendant pour les études d'impact environnemental pour la construction de 4 hangars de 12 places chacun et d'un bloc de latrines à 2 cabines dans le marché de KPOUNOUKON (Ahomey-Lokpo)	FADeC PSDCC		N°01/16/DAFEP/DST /CPMP/CCMP/SPRMP du 03/05/2016	WOKOU C. Guy (consultant individuel)	Demande de cotation	1 126 900	Prestations intellectuelles
11	Fournitures de deux barques en fibre de verre au profit des services de la mairie de Sô-Ava	FADeC NON AFFECTE	—	N°11/16/SPRMP/CPM P/CCMP/DAFEP/DST du 13/06/2016	A.ABEILLE SERVICE SARL	Demande de cotation	4 260 980	fournitures
12	Fournitures d'un photocopieur au profit des services de la mairie de Sô-Ava	FADeC NON AFFECTE	—	N°12/16/SPRMP/CPM P/CCMP/DAFEP/DST du 20/06/2016	TROPIC ZONE	Demande de cotation	4 999 997	fournitures
TOTAL							238 770 244	

- Gestion 2017

N° d'ordre	Objet du marché	Financement	Date d'approbation	Référence du marché	Titulaire (attributaire)	Mode de passation	Montant (F CFA HT)	Type de marché
1	PRESTATIONS RELATIVES AUX ETUDES TECHNIQUES DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT, ASSAINISSEMENT DELA COUR ET ALENTOURS DE LA MAIRIE ET DE CONSTRUCTION D'OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT DES CANAUX DE NAVIGATION DANS LA COMMUNE DE SO-AVA	FADeC NON AFFECTE	04/04/2017	N°004/17/SG/SPRMP /CPMP/CCMP/DAFEP /DST du 28/02/2017	HORSE	AOO	18 856 000	Prestations intellectuelles
2	CONTRÔLE DES TRAVAUX DE L'AEV DE HOUEDO-GBADJI	FONDS DE TRANSITION EAU	05/05/2017	N°010/17/SG/SPRMP /CPMP/CCMP/DAFEP /DST du 03/04/2017 ET SON AVENANT N°1	SETHAGEN	AOO	11 893 000	Prestations intellectuelles
3	REALISATION D'UNE AEV A HOUEDO-GBADJI	FONDS DE TRANSITION EAU	09/02/2017	N°001/17/SG/SPRMP /CPMP/CCMP/DAFEP /DST du 18/01/2017 ET SES AVENANTS N°1 ET 2	C2E SARL	AOO	192 322 800	Travaux
4	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MODULE DE TROIS SALLES DE CLASSES AVEC BUREAU, MAGASIN ET EQUIPEMENTS A L'EPP AHOMEY-LOKPO	FADeC NON AFFECTE	04/04/2017	N°003/17/SG/SPRMP /CPMP/CCMP/DAFEP /DST du 23/02/2017	Sté GLOIRE A DIEU	AOO	31 940 447	Travaux
5	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BUREAUX ANNEXES ET EQUIPEMENTS DE LA MAIRIE	FADeC NON AFFECTE	04/04/2017	N°006/17/SG/SPRMP /CPMP/CCMP/DAFEP /DST du 23/02/2017	GROUPE ELIE CONSULTANTS	AOO	45 639 553	Travaux
6	AMENAGEMENT PERIODIQUE DE LA PISTE YEVIE - AHOMEY-LOKPO, LOT1	FONDS ROUTIER	28/08/2017	N°020/17/SG/SPRMP /CPMP/CCMP/DAFEP /DST du 18/08/2017	DESCO-BENIN	AOO	37 999 750	Travaux
7	AMENAGEMENT PERIODIQUE DE LA PISTE YEVIE - AHOMEY-LOKPO, LOT2	FONDS ROUTIER	28/08/2017	N°021/17/SG/SPRMP /CPMP/CCMP/DAFEP /DST du 18/08/2017	OLADE	AOO	27 871 181	Travaux
8	REALISATION D'UNE PASSERELLE AU CENTRE DE SANTE DE SO-AVA	FADeC SANTE		N°005/17/SG/SPRMP /CPMP/CCMP/DAFEP /DST du 23/02/2017	GNONLONFON DIVINE ET FILS	Demande de cotation	11 861 400	Travaux
9	REFECTION DES ECOLES DANS LA COMMUNE DE SO-AVA	FADeC MEMP 2015		N°009/17/SG/SPRMP /CPMP/CCMP/DAFEP /DST du 23/02/2017	KABEROU CHALLENGE	Demande de cotation	9 283 369	Travaux
10	REFECTION DES ECOLES DE LA COMMUNE DE SO-AVA	FADeC MEMP 2016		N°012/17/SG/SPRMP /CPMP/CCMP/DAFEP /DST du 07/08/2017	GARMEL BTP	Demande de cotation	9 150 048	Travaux
11	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DALOTS A ZANSI HOUNDO-UDJRA, AHOMEY-LOKPO	FADeC NON AFFECTE		N°013/17/SG/SPRMP /CPMP/CCMP/DAFEP /DST du 07/08/2017	GANGBEYZO	Demande de cotation	12 711 861	Travaux
12	CONSTRUCTION DE LA PASSERELLE DE GBEGODO, HOUEDO-AGUEKON	FADeC NON AFFECTE		N°015/17/SG/SPRMP /CPMP/CCMP/DAFEP /DST du 07/08/2017	GLOBAL SERVICE AND BUSINESS SARL	Demande de cotation	12 434 100	Travaux
13	CONSTRUCTION DE LA CLOTURE DES BUREAUX DE L'ARRONDISSEMENT DE GANVIE II (PHASE 1)	FADeC NON AFFECTE		N°016/17/SG/SPRMP /CPMP/CCMP/DAFEP /DST du 07/08/2017	AFRIC BUSINESS SARL	Demande de cotation	12 652 010	Travaux
14	CONSTRUCTION D'UN MODULE DE 2 SALLES DE CLASSES AVEC EQUIPEMENTS A L'EM DE HOUEDO-AGUEKON	FADeC NON AFFECTE		N°017/17/SG/SPRMP /CPMP/CCMP/DAFEP /DST du 07/08/2017	AUXIBAT-BTP	Demande de cotation	13 317 295	Travaux
TOTAL							447 932 814	

Commentaire :

Il ressort de l'analyse des tableaux ci-dessus que :

➤ **Gestion 2016**

En 2016, les douze (12) marchés échantillonnés ont été communiqués aux auditeurs. Ces marchés ont été passés au terme de huit (08) procédures distinctes comme en témoigne la compilation ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Nombre de procédures
1	AOO	9	5
2	Demande de cotation	3	3
Total général		12	8

➤ **Gestion 2017**

En 2017, les quatorze (14) marchés échantillonnés ont tous été communiqués aux auditeurs. Ces marchés ont été passés au terme de douze (12) procédures distinctes comme en témoigne la compilation ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Nombre de procédures
1	AOO	7	6
2	Demande de cotation	7	6
Total général		14	12

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

Existence, Capacité, régularité et fonctionnement des organes de passation et de contrôle
(Réf/ C1 à C6)

N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE					Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	Sous commission d'analyse	CCMP	
1	Existence	C1	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
2	Conformité	C2	OK	KO	KO	KO	KO	Note A
3	Organisation et fonctionnement	C3	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
4		C4	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
5		C5	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
6		C6	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
7		C7	KO	KO	KO	KO	KO	Note B
8		C8	KO	OK	KO	N/A	N/A	RAS

Légende

- C1 Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)
- C2 Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (A déquation Profil/Poste)
- C3 Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)
- C4 Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés
- C5 Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, Signature par les personnes habilitées)
- C6 Qualité du système d'archivage (Taux d'exhaustivité des pièces, Disponibilité de salle d'archives / Archiviste)
- C7 Existence des moyens matériels et financiers (Cadre de travail, Mats et mobiliers de bureau, Matériels informatiques, Dotations financières pour diverses publication, Primes de désintéressement...)
- C8 Publication des décisions d'attribution

Note A :

Les actes de désignation et de mise en place de la CPMP, du SMP et des sous-commissions d'analyse de la Commune de Sô-Ava ne précisent pas les titres des membres dudit secrétariat ; ceci ne nous permet pas d'apprécier la conformité de la composition de l'organe suivant l'article 10 du décret n°2010-496 du 26 novembre 2010 portant attribution, organisation et fonctionnement de la PRMP, de la CPMP et de la CCMP.

Note B :

Sur la question des moyens, l'autorité contractante a fait observer ce qui suit :

- les moyens humains disponibles sont satisfaisants pour l'essentiel, même s'il paraît utile de renforcer numériquement l'équipe des techniciens pour le suivi des chantiers au sein de la Commune ;
- quant aux moyens financiers, ils font défaut et ne permettent pas de satisfaire à l'intéressement des membres des différents organes ;
- en ce qui concerne les moyens matériels, il faut noter les difficultés de déplacement dues à l'insuffisance de barques pour joindre les Arrondissements et la Préfecture, compte tenu de la situation géographique de la Commune de Sô-Ava ;
- le plaidoyer de l'ARMP est sollicité sur la question des moyens.

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditable collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2016	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	83,33%	90,25%

Le taux, pour chaque gestion budgétaire, représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert et celles de demande de cotation. **(Voir en annexe 2 les fiches d'exhaustivité).**

Ces différents taux révèlent que le système d'archivage de la Commune de Sô-Ava sur les dossiers de passation des marchés paraît globalement satisfaisant, même s'il reste perfectible.

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés Publics (PPM)

Les plans prévisionnels de passation des marchés publics au titre des exercices 2016 et 2017 ont été mis à la disposition de la mission. L'examen desdits plans révèle d'une part qu'ils sont élaborés conformément au modèle-type de l'ARMP. En revanche, nous avons noté que certains marchés audités relatifs à l'exercice 2017 ne sont pas inscrits au plan de passation dudit exercice. Ils le sont plutôt au plan de passation de 2016. Il convient de reporter systématiquement les marchés dont la procédure de passation n'est pas terminée au plan de passation de l'exercice suivant afin de faciliter les contrôles requis à cet effet.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

Nous avons apprécié le délai global de passation des marchés échantillonnés à travers l'appréciation du délai individuel par marché à chaque phase du processus.

➤ **Au titre de l'exercice 2016**

Le délai moyen de passation des marchés calculé est de **99 jours** pour les douze (12) marchés.

Ce délai dépasse modérément le délai de validité des offres qui est de 90 jours pour la réglementation nationale (Art 91 du CMP).

➤ **Au titre de l'exercice 2017**

Le délai moyen de passation des marchés calculé est de **48 jours** pour les quatorze (14) marchés.

Ce délai moyen nous paraît satisfaisant au regard du délai de validité des offres qui est de 90 jours pour la réglementation nationale (Art 91 du CMP) et témoigne de la célérité observée dans les tâches de passation des marchés au niveau de la Commune. Cette tendance mérite d'être maintenue même si le volume de marchés s'accroît.

Le tableau de détermination dudit délai est présenté en annexe 3.

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de gré à gré et de demande de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du répertoire des prix de référence applicable.

Dans le cas d'espèce, l'échantillon des marchés communiqué par l'AC ne renferme aucun marché passé par entente directe. Cependant, il comporte trois (03) marchés passés par demande de cotation en 2016 et sept (07) marchés en 2017. Les prix proposés pour ces marchés de fournitures audités sont compétitifs et conformes aux répertoires des prix en vigueur.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

➤ **Gestion 2016**

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

AOO N°001/16/M-SA/CPMP/CCMP/SPRMP du 04/01/16

1. Marché N°15/16/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 04/01/2016 relatif aux études techniques, contrôle et surveillance des travaux d'entretien périodique/aménagement des ITR dans la commune de Sô-Ava par l'approche participative avec la méthode HIMO, attribué à TRIOMPHE CONSTRUCTION pour un montant TTC de 11.139.200 FCFA, source de financement : FONDS ROUTIER

Les pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'attribution définitive ;
- Acte d'approbation du marché ;
- Preuve de notification du marché approuvé.

Les points forts (forces) relevés :

- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Signature du marché hors délai de validité des offres (date limite de dépôt des offres : 29/03/2016 ; date de signature du marché par l'AC : 13/10/2016).

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est irrégulière en raison de la signature hors délai de validité des offres (article 91 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public).

AOO N°010/16/M-SA/CPMP/CCMP/SPRMP du 10/05/16

2. Marché N°13/16/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 24/11/2016 relatif aux travaux d'aménagement de la devanture du marché communal de Sô-Ava, attribué à AFRIQUE BUSINESS Sarl, approuvé le 24/11/2016 pour un montant TTC de 34.856.551 FCFA, source de financement : FADeC non affecté

Les pièces manquantes :

- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PMP de 2016 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Signature du marché hors délai de validité des offres (date limite de dépôt des offres : 10/06/2016 ; date de signature du marché par l'AC : 24/10/2016).

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est irrégulière en raison de la signature hors délai de validité des offres (article 91 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public).

AOO N°006/16/M-SA/CPMP/CCMP/SPRMP du 18/04/16

3. Marché N°03/16/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST relatif à la construction d'un module de salles de classes sur pilotis + bureau et magasin et équipements à l'EPP HOUEDO-GBADJI/B dans la commune de Sô-Ava, attribué à K2T Sarl, approuvé le 03/08/2017 pour un montant TTC de 32.097.776 FCFA, source de financement : Budget Communal/ FADeC MEMP.

Les pièces manquantes :

- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP de 2016 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (49 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

AOO N°006/16/M-SA/CPMP/CCMP/SPRMP du 18/04/16

4. Marché N°04/16/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 03/08/2016 relatif à la construction d'un module de salles de classes et équipements à l'EPP DEKANMEY/C dans la commune de Sô-Ava, attribué à OSSENI ET FILS, approuvé le 03/08/2016 pour un montant TTC de 28.523.338 FCFA, source de financement : Budget Communal/FADeC non affecté.

Les pièces manquantes :

- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP de 2016 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (49 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

AOO N°005/16/M-SA/CPMP/CCMP/SPRMP du 24/03/16

5. Marché N°05/16/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 03/08/2016 relatif à la construction des bureaux des arrondissements de Ganvié 2 dans la commune de Sô-Ava – Lot 3, attribué à GROUPE ELIE CONSULTANTS, approuvé le 03/08/2016 pour un montant TTC de 24.152.500 FCFA, source de financement : FADeC non affecté 2016.

Les pièces manquantes :

- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP de 2016 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;

- Effort de bonne gestion du délai de passation (71 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

AOO N°005/16/M-SA/CPMP/CCMP/SPRMP du 24/01/16

6. Marché N°06/16/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 03/08/2016 relatif à la construction des bureaux des arrondissements de Ganvié 1 dans la commune de Sô-Ava – Lot 2, attribué à TROPIC ZONE, approuvé le 03/08/2016 pour un montant TTC de 24.045.993 FCFA, source de financement : FADeC non affecté.

Les pièces manquantes :

- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP de 2016 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (71 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

AOO N°005/16/M-SA/CPMP/CCMP/SPRMP du 24/03/16

7. Marché N°07/16/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 03/08/2016 relatif à la construction des bureaux des arrondissements de Vekky dans la commune de Sô-Ava – Lot 5, attribué à EDAF, approuvé le 03/08/2016 pour un montant TTC de 24.142.234 FCFA, source de financement : FADeC non affecté.

Les pièces manquantes :

- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP de 2016 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (71 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

AOO N°005/16/M-SA/CPMP/CCMP/SPRMP du 24/03/16

8. Marché N°08/16/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 03/08/2016 relatif à la construction des bureaux des arrondissements de Sô-Ava et dans la commune de Sô-Ava – Lot 4, attribué à GNONLONFOUN DIVINE & FILS, approuvé le 03/08/2016 pour un montant TTC de 25.190.301 FCFA, source de financement : FADeC non affecté.

Les pièces manquantes :

- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP de 2016 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (71 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

AOO N°005/16/M-SA/CPMP/CCMP/SPRMP du 24/03/16

9. Marché N°09/16/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 03/08/2016 relatif à la construction des bureaux des arrondissements de Sô-Ava et dans la commune de Sô-Ava – Lot 5, attribué à GLOIRE A DIEU, approuvé le 03/08/2016 pour un montant TTC de 24.234.474 FCFA, source de financement : FADeC non affecté.

Les pièces manquantes :

- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP de 2016 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (71 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

Tableau statistiques des opinions données sur les procédures d'appel d'offres ouvert

N° d'ordre	Réf. du Marché	Objet du Marché	Valeur TTC du Marché	Opinions		
				1	2	3
1	N°15/16/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 13/10/2016	Etudes techniques, contrôle et surveillance des travaux d'entretien périodique/aménagement des ITR dans la commune de Sô-Ava par l'approche participative avec la méthode HIMO	11 139 200		X	
2	N°13/16/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 20/06/2016	Travaux d'aménagement de la devanture du marché communal de Sô-Ava	34 856 551		X	
3	N°03/16/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 05/07/2016	Construction d'un module de salles de classes sur pilotis + bureau et magasin et équipements à l'E"PP HOUEDO-GBADJI/B dans la commune de Sô-Ava -	32 097 776	X		
4	N°04/16/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 05/07/2016	Construction d'un module de salles de classes et équipements à l'E"PP DEKANMEY/C dans la commune de Sô-Ava	28 523 338	X		
5	N°05/16/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 05/07/2016	Construction des bureaux des arrondissements de Ganvié 2 dans la commune de Sô-Ava - Lot 3	24 152 500	X		
6	N°06/16/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 05/07/2016	Construction des bureaux des arrondissements de Ganvié 1 dans la commune de Sô-Ava - Lot 2	24 045 993	X		
7	N°07/16/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 05/07/2016	Construction des bureaux des arrondissements de Vekky dans la commune de Sô-Ava - Lot 5	24 142 234	X		
8	N°08/16/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 05/07/2016	Construction des bureaux des arrondissements de Sô-Ava et dans la commune de Sô-Ava - Lot 4	25 190 301	X		
9	N°09/16/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 05/07/2016	Construction des bureaux des arrondissements de Sô-Ava et dans la commune de Sô-Ava - Lot 5	24 234 474	X		
TOTAL			228 382 367	182 386 616	45 995 751	-

Légende

- 1 Procédure régulière
- 2 Procédure irrégulière
- 3 Procédure frappée de nullité

PROCEDURE DE DEMANDE DE COTATION

DC N°063/2016/M-SA/SG/DST/CAB-M du 18/03/16

10. Marché N°01/16/DAFEP/DST/CPMP/CCMP/SPRMP relatif Recrutement d'un consultant indépendant pour les études d'impact environnemental pour la construction de 4 hangars de 12 places chacun et d'un bloc de latrines à 2 cabines dans le marché de KPONOUKON (Ahomey-Lokpo), attribué à Dr WOKOU C. Guy pour un montant TTC de 1.126.900 FCFA, source de financement : FADeC PSDCC.

Les pièces manquantes :

- Néant.

Les points forts (forces) relevés :

- ANO de l'organe compétent.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Date limite de dépôt des plis non mentionnée dans la demande de cotation.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est irrégulière en raison du défaut d'inscription de la date de dépôt des offres sur la lettre de demande de cotation (la transparence n'est pas garantie).

DC N°009/2016/M-SA/SG/CPMP/CCMP/SPRMP du 20/05/16

11. Marché N°11/16/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST relatif aux fournitures de deux barques en fibre de verre au profit des services de la mairie de Sô-Ava, attribué à A. ABEILLE SERVICE SARL, pour un montant TTC de 4.260.980 FCFA, source de financement : Budget Communal 2016/FADeC DIC.

Les pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés :

- ANO de l'organe compétent

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Signature du marché hors délai de validité des offres (138 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du marché par l'AC) contrairement aux dispositions de l'article 91 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est irrégulière en raison de la signature hors délai de validité des offres (article 91 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public).

DC N°008/2016/M-SA/SG/CPMP/CCMP/SPRMP du 18/04/16

12. Marché N°12/16/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST relatif aux fournitures d'un photocopieur au profit des services de la mairie de Sô-Ava, attribué à TROPIC ZONE, pour un montant TTC de 4.999.997 FCFA, source de financement : Budget Communal 2016/FADeC DIC.

Les pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés :

- ANO de l'organe compétent

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Signature du marché hors délai de validité des offres (160 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du marché par l'AC) contrairement aux dispositions de l'article 91 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est irrégulière en raison de la signature hors délai de validité des offres (article 91 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public).

Tableau statistiques des opinions données sur les procédures de demande de cotation

N° d'ordre	Réf. du Marché	Objet du Marché	Valeur TTC du Marché	Opinions
				Procédure irrégulière
1	N°01/16/DAFEP/DST/CPMP/CCMP/SPRMP du 03/05/2016	Recrutement d'un consultant indépendant pour les études d'impact environnemental pour la construction de 4 hangars de 12 places chacun et d'un bloc de latrines à 2 cabines dans le marché de KPOUNOUKON (Ahomey-Lokpo)	1 126 900	X
2	N°11/16/SPRMP/CPMP/CMP/DAFEP/DST du 13/06/2016	Fournitures de deux barques en fibre de verre au profit des services de la mairie de Sô-Ava	4 260 980	X
3	N°12/16/SPRMP/CPMP/CMP/DAFEP/DST du 20/06/2016	Fournitures d'un photocopieur au profit des services de la mairie de Sô-Ava	4 999 997	X
TOTAL			10 387 877	10 387 877

➤ **Gestion 2017****PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT****AMI N°011/16/M-SA/CPMP/CCMP/SPRMP du 12/05/16**

1. Marché N°004/17/SG/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 28/02/17 relatif aux études techniques des travaux d'aménagement, assainissement de la cours et alentours de la mairie et de construction d'ouvrages de franchissement des canaux de navigation dans la commune de Sô-Ava (phase de pré qualification), attribué à HORSE, approuvé le 04/04/2017 pour un montant HT de 18.856.000 FCFA, source de financement : FADeC non affecté DIC 2016.

Les pièces manquantes :

- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans la demande de proposition ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (53 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant.

Conclusion : La procédure ayant aboutie à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

AMI N°227/16/M-SA/CPMP/CCMP/SPRMP du 02/11/16

2. Marché N°010/17/SG/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 05/05/17 relatif au contrôle des travaux de l'AEV de HOUEDO-GBADJI avec pré qualification, attribué à SETHAGEN, approuvé le 05/05/2017 pour un montant HT de 11.893.000 FCFA, source de financement : Fonds de Transition Eau.

Les pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'attribution définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP de 2017
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans la demande de proposition ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (48 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

AOO N°227/16/M-SA/CPMP/CCMP/SPRMP du 02/11/16

3. Marché N°001/17/SG/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 09/02/17 relatif à la réalisation d'une AEV à HOUEDO-GBADJI, attribué à C2E SARL, approuvé le 09/02/2017 pour un montant HT de 192.322.800 FCFA, source de financement : Fonds de Transition Eau.

Les pièces manquantes :

- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP de 2017
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans la demande de proposition ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (44 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

AOO N°012/16/M-SA/CPMP/CCMP/SPRMP du 30/11/16

4. Marché N°003/17/SG/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 04/04/17 relatif aux travaux de construction d'un module de trois salles de classes avec bureau, magasin et équipements a

L'EPP AHOMEY-LOKPO, attribué à Sté GLOIRE A DIEU, approuvé le 04/04/2017 pour un montant HT de 31.940.447 FCFA, source de financement : FADeEC non affecté.

Les pièces manquantes :

- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP de 2017
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans la demande de proposition ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (56 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

AOO N°014/16/M-SA/CPMP/CCMP/SPRMP du 30/11/16

5. Marché N°006/17/SG/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 04/04/17 relatif aux travaux de construction des bureaux annexes et équipements de la mairie, attribué à GROUPE ELIE CONSULTANTS, approuvé le 04/04/2017 pour un montant HT de 45.639.553 FCFA, source de financement : FADeEC non affecté.

Les pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'attribution définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP de 2017
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans la demande de proposition ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (56 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

AOO N°003/17/SG/CPMP/CCMP/SPRMP du 13/03/17

6. Marché N°20/17/SG/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST relatif à l'aménagement périodique de la piste YEVIÉ - AHOMEY-LOKPO, LOT₁, attribué à DESCO-BENIN, approuvé le 28/08/2017 pour un montant HT de 37.999.750 FCFA, source de financement : Royaume des Pays-Bas-Fondation Routier-BN.

Les pièces manquantes :

- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP de 2017
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans la demande de proposition ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (53 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

AOO N°003/17/SG/CPMP/CCMP/SPRMP du 13/03/17

7. Marché N°021/17/SG/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST relatif à l'aménagement périodique de la piste YEVIÉ - AHOMEY-LOKPO, LOT₂, attribué à Ets ALADE, approuvé le 28/08/2017 pour un montant HT de 27.871.181, source de financement : Royaume des Pays-Bas-Fondation Routier-BN.

Les pièces manquantes :

- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP de 2017
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans la demande de proposition ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (53 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

Tableau statistiques des opinions données sur les procédures d'appel d'offres ouvert

N° d'ordre	Réf. du Marché	Objet du Marché	Valeur TTC du Marché	Opinions		
				1	2	3
1	N°004/17/SG/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 28/02/2017	PRESTATIONS RELATIVES AUX ETUDES TECHNIQUES DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT, ASSAINISSEMENT DELA COUR ET ALENTOURS DE LA MAIRIE ET DE CONSTRUCTION D'OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT DES CANAUX DE NAVIGATION DANS LA COMMUNE DE SO-AVA	18 856 000	X		
2	N°010/17/SG/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 03/04/2017 ET SON AVENANT N°1	CONTRÔLE DES TRAVAUX DE L'AEV DE HOUEDO-GBADJI	11 893 000	X		
3	N°001/17/SG/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 18/01/2017 ET SES AVENANTS N°1 ET 2	REALISATION D'UNE AEV A HOUEDO-GBADJI	192 322 800	X		
4	N°003/17/SG/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 23/02/2017	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MODULE DE TROIS SALLES DE CLASSES AVEC BUREAU, MAGASIN ET EQUIPEMENTS A L'EPP AHOMEY-LOKPO	31 940 447	X		
5	N°006/17/SG/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 23/02/2017	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BUREAUX ANNEXES ET EQUIPEMENTS DE LA MAIRIE	45 639 553	X		
6	N°020/17/SG/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 18/08/2017	AMENAGEMENT PERIODIQUE DE LA PISTE YEVIE - AHOMEY-LOKPO, LOT1	37 999 750	X		
7	N°021/17/SG/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 18/08/2017	AMENAGEMENT PERIODIQUE DE LA PISTE YEVIE - AHOMEY-LOKPO, LOT2	27 871 181	X		
TOTAL			366 522 731	366 522 731	-	-

Légende

- 1 Procédure régulière
- 2 Procédure irrégulière
- 3 Procédure frappée de nullité

PROCEDURE DE DEMANDE DE COTATION

DC N°021/16/M-SA/SG/CPMP/CCMP/SPRMP du 30/12/16

8. Marché N°005/17/SG/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST relatif à la réalisation d'une passerelle au centre de sante de SO-AVA, attribué à Ets GNONLONFOUN DIVINE ET FILS pour un montant HT de 11.861.400, source de financement : FADEC Santé 2016.

Les pièces manquantes :

- Lettre d'invitation à soumissionner

Les points forts (forces) relevés :

- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans la demande de proposition ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (48 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut d'inscription du marché au PPMP 2017

Conclusion : La procédure ayant aboutie à l'attribution du marché ci-dessus est frappée de nullité en raison de son défaut d'inscription au PPMP 2017 (article 20 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public).

DC N°022/16/SG/CPMP/CCMP/SPRMP du 30/12/16

9. Marché N°009/17/SG/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 23/02/2017 relatif à la réfection des écoles dans la commune de SO-AVA, attribué à Ets KABEROU CHALLENGE pour un montant HT de 9.283.369, source de financement : FADeC MEMP 2015.

Les pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés :

- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans la demande de proposition ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (48 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut d'inscription du marché au PPMP 2017 ;
- Soupçon de fractionnement entre ce marché et le marché n°012/17 du 07/08/17 portant sur la réfection des écoles de la commune de SO-AVA, montant HT 9.150.048 F)

Conclusion : La procédure ayant aboutie à l'attribution du marché ci-dessus est frappée de nullité en raison de son défaut d'inscription au PPMP 2017 (article 20 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public).

DC N°05/17/SG/CPMP/CCMP/SPRMP/DAFEP/DST du 15/06/17

10. Marché N°012/17/SG/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 07/08/2017 relatif à la réfection des écoles de la commune de SO-AVA, attribué à GARMEL BTP pour un montant HT de 9.150.048, source de financement : FADeC MEMP 2016.

Les pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés :

- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans la demande de proposition ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (42 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut d'inscription du marché au PPMP 2017 ;
- Soupçon de fractionnement entre ce marché et le marché n°009/17 du 23/02/17 portant sur la réfection des écoles de la commune de SO-AVA, montant : 9.283.369 F).

Conclusion : La procédure ayant aboutie à l'attribution du marché ci-dessus est frappée de nullité en raison de son défaut d'inscription au PPMP 2017 (article 20 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public).

DC N°06/17/SG/CPMP/CCMP/SPRMP/DAFEP/DST du 15/06/17

11. Marché N°013/17/SG/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST relatif aux travaux de construction de dalots a ZANSI HOUNDO-LOUDJRA, AHOMEY-LOKPO, attribué à GANGBEYIZO pour un montant HT de 12.711.861, source de financement : FADeC non affecté.

Les pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP 2017 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans la demande de proposition ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (42 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

DC N°11/17/SG/CPMP/CCMP/SPRMP/DAFEP/DST du 15/06/17

12. Marché N°15/17/SG/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 07/08/17 relatif à la construction de la passerelle de GBEGODO, HOUEDO-AGUEKON, attribué à GLOBAL SERVICE AND BUSINESS SARL pour un montant HT de 12.434.100, source de financement : FADeC non affecté.

Les pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP 2017 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans la demande de proposition ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (42 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

DC N°09/17/M-SA/SG/CPMP/CCMP/SPRMP du 15/06/17

13. Marché N°016/17/SG/SPRMP/CPMP/CCMP/SPRMP relatif à la construction de la clôture des bureaux de l'arrondissement de GANVIE II (PHASE 1), attribué à AFRIC BUSINESS SARL pour un montant HT de 12.434.100, source de financement : FADeC non affecté 2017.

Les pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP 2017 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans la demande de proposition ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (42 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

DC N°12/17/SG/CPMP/CCMP/SPRMP du 15/06/17

14. Marché N°017/17/SG/SPRMP/CPMP/CCMP/DAFEP/DST du 07/08/2017 relatif à la construction d'un module de 2 salles de classes avec équipements a l'EM DE HOUEDO-AGUEKON, attribué à AUXIBAT-BTP pour un montant HT de 13.317.295, source de financement : FADeC non affecté 2016.

Les pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP 2017 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans la demande de proposition ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (42 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

Tableau statistiques des opinions données sur les procédures de demande de cotation

N° d'ordre	Réf. du Marché	Objet du Marché	Valeur TTC du Marché	Opinions	
				1	2
1	N°005/17/SG/SPRMP/CP MP/CCMP/DAFEP/DST du 23/02/2017	REALISATION D'UNE PASSERELLE AU CENTRE DE SANTE DE SO-AVA	11 861 400	X	
2	N°009/17/SG/SPRMP/CP MP/CCMP/DAFEP/DST du 23/02/2017	REFECTION DES ECOLES DANS LA COMMUNE DE SO-AVA	9 283 369		X
3	N°012/17/SG/SPRMP/CP MP/CCMP/DAFEP/DST du 07/08/2017	REFECTION DES ECOLES DE LA COMMUNE DE SO-AVA	9 150 048		X
4	N°013/17/SG/SPRMP/CP MP/CCMP/DAFEP/DST du 07/08/2017	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DALOTS A ZANSI HOUNDO-OUDJRA, AHOMEY-LOKPO	12 711 861	X	
5	N°015/17/SG/SPRMP/CP MP/CCMP/DAFEP/DST du 07/08/2017	CONSTRUCTION DE LA PASSERELLE DE GBEGODO, HOUEDO-AGUEKON	12 434 100	X	
6	N°016/17/SG/SPRMP/CP MP/CCMP/DAFEP/DST du 07/08/2017	CONSTRUCTION DE LA CLOTURE DES BUREAUX DE L'ARRONDISSEMENT DE GANVIE II (PHASE 1)	12 652 010	X	
7	N°017/17/SG/SPRMP/CP MP/CCMP/DAFEP/DST du 07/08/2017	CONSTRUCTION D'UN MODULE DE 2 SALLES DE CLASSES AVEC EQUIPEMENTS A L'EM DE HOUEDO-AGUEKON	13 317 295	X	
TOTAL			81 410 083	62 976 666	18 433 417

Légende

- 1 Procédure régulière
- 2 Procédure irrégulière

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit analyser les contentieux éventuels en cours, formuler les recommandations pour leur règlement. Au cours de notre mission, nous n'avons pas observé l'existence de recours au titre des exercices 2016 et 2017. Ainsi, nous n'avons pas d'observation faire à ce niveau.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

7.1. Examen des relevés des dépenses

Au début de la mission, le consultant a adressé à l'AC la liste des pièces de règlement à collecter en vue de l'appréciation de l'exécution financière des marchés.

A ce jour, malgré nos multiples relances et les engagements pris par l'AC lors de la séance de restitution, aucune pièce de règlement n'a été communiquée au cabinet.

7.2. Appréciation du niveau d'exécution du PPM

Les rapports annuels d'activités des différents organes de passation et de contrôle ont été communiqués à mission. Nous nous sommes assurés d'entrée de la concordance des informations véhiculées par l'ensemble des rapports émis par les trois (03) organes (PRMP, CPMP et CCMP) avant d'apprécier le niveau d'exécution du plan de passation de chaque exercice. Il ressort de la revue desdits rapports ce qui suit :

- les informations contenues dans les rapports communiqués sont concordantes pour l'essentiel ;
- le taux d'exécution du PPPM (procédures lancées) de l'exercice 2016 est de 80,77%, soit 21 procédures lancées sur 26 prévues au plan de passation ;
- le taux d'exécution du PPPM (procédures lancées) de l'exercice 2017 est de 58,82%, soit 20 procédures lancées sur 34 prévues au plan de passation, sans tenir compte des procédures non achevées au titre des exercices précédents.

Cette diminution de progression est due au fait que certaines procédures non achevées de l'exercice 2016 aient été poursuivies au titre de l'exercice 2017. Les organes de passation et de contrôle des marchés de la Commune de Sô-Ava sont invités à faire preuve de plus de célérité dans le traitement des dossiers de marchés.

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen de non-conformité théorique initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée"	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.

Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	" Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	" Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	" Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	N/A	-		OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Cour des comptes	KO	0,00	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	N/A			OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions règlementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions règlementaires	KO	0,00	Non respect de la durée du mandat	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES		0,83		

Conclusion : Le niveau de performance est de 0,83%.

Nous pouvons noter qu'il y a une mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics et que la Commune de Sô-Ava ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

➤ Gestion 2016

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	12	12	4	33%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	-	Pas de procédure dérogatoire	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	9	9	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	9	9	1	11%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	3	3	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	12	12	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	12	12	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	12	12	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	9	9	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	3	3	0	0%	Non applicable	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	12	12	12	100%	RAS	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	12	12	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	12	9	6	67%	Contrats approuvés hors délai	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	-	Pas de recours	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE_REVUE DE CONFORMITE (A)				17,59%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				83,33%		
	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF (C = A/B)				21,11%		

Conclusion : Le taux de non-conformité effectif est de 21,11%.

Nous pouvons dire qu'il y a une conformité satisfaisante et qu'en 2016, la Commune de Sô-Ava ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

➤ **Gestion 2017**

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	14	14	4	29%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0		Pas de procédure dérogatoire	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	7	7	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	7	7	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	7	7	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	14	14	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	7	7	6	86%	Décalage entre la date de dépôt des offres et la date d'ouverture	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	14	14	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	7	7	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	7	7	0	0%	Non applicable	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	14	14	14	100%	RAS	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	14	14	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	14	14	11	79%	Approbation hors délai	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0		Pas de recours	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE_ REVUE DE CONFORMITE (A)				24,40%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				90,25%		
	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF (C = A/B)				27,04%		

Conclusion : Le taux de non-conformité effectif est de 27,04%.

Nous pouvons dire qu'il y a une conformité satisfaisante et qu'en 2017, la Commune de Sô-Ava ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés

En raison de l'indisponibilité de nombreuses pièces de règlement, le consultant n'est pas en mesure d'apprécier la performance liée à l'exécution financière.

IX. ANNEXES**ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**

N° d'ordre	Entité	Noms et prénoms	Fonctions
1	Commune de Sô-Ava	KOUHODE Léon	AS/SPRMP

ANNEXE 2 : LES TABLEAUX D'EXHAUSTIVITE

➤ 2016

- Procédure d'appel d'offres ouvert avec pré-qualification

		Préselection						DP		Réception des propositions			Ouverture, Analyse & Evaluation des Propositions							Attribution et Négociation			Contractualisation			TOTAL REQUIS	TOTAL	%	%GLOBAL
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2						3		4			5							6			7						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x				
1	Etudes techniques, contrôle et surveillance des travaux d'entretien périodique/aménagement des ITR dans la commune de Sô-Ava par l'approche participative avec la méthode HIMO	1	0	1	1	1	NA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	0	22	19	86%	86%

Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise

- Procédure d'appel d'offres ouvert

		DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requi s	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Travaux d'aménagement de la devanture du marché communal de Sô-Ava	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	87%
2	Construction d'un module de salles de classes sur pilotis + bureau et magasin et équipements à l'E"PP HOUEDO-GBADJI/B dans la commune de Sô-Ava –	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	
3	Construction d'un module de salles de classes et équipements à l'E"PP DEKANMEY/C dans la commune de Sô-Ava	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	
4	Construction des bureaux des arrondissements de Ganvié 2 dans la commune de Sô-Ava – Lot 3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	
5	Construction des bureaux des arrondissements de Ganvié 1 dans la commune de Sô-Ava – Lot 2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	
6	Construction des bureaux des arrondissements de Vekky dans la commune de Sô-Ava – Lot 5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	
7	Construction des bureaux des arrondissements de Sô-Ava et dans la commune de Sô-Ava – Lot 4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	
8	Construction des bureaux des arrondissements de Sô-Ava et dans la commune de Sô-Ava – Lot 5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	

Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise

- Procédure de demande de cotation

		Demande de cotation		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requi s	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Recrutement d'un consultant indépendant pour les études d'impact environnemental pour la construction de 4 hangars de 12 places chacun et d'un bloc de latrines à 2 cabines dans le marché de KPONOUKON (Ahomey-Lokpo)	1	1	1	0	0	1	1	1	0	N/A	1	1	N/A	1	1	N/A	13	10	77%	77%
2	Fournitures de deux barques en fibre de verre au profit des services de la mairie de Sô-Ava	1	1	1	0	0	1	1	1	0	N/A	1	1	N/A	1	1	N/A	13	10	77%	
3	Fournitures d'un photocopieur au profit des services de la mairie de Sô-Ava	1	1	1	0	0	1	1	1	0	N/A	1	1	N/A	1	1	N/A	13	10	77%	

Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise

➤ 2017

- Procédure d'appel d'offres ouvert avec pré-qualification

		Préselection						DP		Réception des propositions			Ouverture, Analyse & Evaluation des Propositions								Attribution et Négociation			Contractualisation			TOTAL REQUIS	TOTAL	%	%GLOBAL
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2						3		4			5								6			7						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x					
1	PRESTATIONS RELATIVES AUX ETUDES TECHNIQUES DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT, ASSAINISSEMENT DELA COUR ET ALENTOURS DE LA MAIRIE ET DE CONSTRUCTION D'OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT DES CANAUX DE NAVIGATION DANS LA COMMUNE DE SO-AVA	1	1	1	1	1	NA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	1	0	22	21	95%	95%	
2	CONTRÔLE DES TRAVAUX DE L'AEV DE HOUEDO-GBADJI	1	1	1	1	1	NA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	1	0	22	21	95%		

- Tableau d'exhaustivité de la procédure d'appel d'offres ouvert

		DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requi s	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	REALISATION D'UNE AEV A HOUEDO-GBADJI	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	87%
2	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MODULE DE TROIS SALLES DE CLASSES AVEC BUREAU, MAGASIN ET EQUIPEMENTS A L'EPP AHOMEY-LOKPO	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	
3	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BUREAUX ANNEXES ET EQUIPEMENTS DE LA MAIRIE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	

Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise

- Procédure d'appel d'offres restreint

		Aut oris	DAOR		Réception & ouverture des				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualis ation			TOTA L	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2	4		5				6							7			Requis			
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	AMENAGEMENT PERIODIQUE DE LA PISTE YEVE - AHOMEY-LOKPO, LOT ₁	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	16	13	81%	81%
2	AMENAGEMENT PERIODIQUE DE LA PISTE YEVE - AHOMEY-LOKPO, LOT ₂	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	16	13	81%	

Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise

- Tableau d'exhaustivité de la procédure de demande de cotation

		Demande de cotation		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution								Contractualisation			TOT AL Requi s	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4								5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p					
1	REALISATION D'UNE PASSERELLE AU CENTRE DE SANTE DE SO-AVA	1	0	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	N/A	1	1	N/A	13	12	92%	98%	
2	REFECTION DES ECOLES DANS LA COMMUNE DE SO-AVA	1	0	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	N/A	1	1	N/A	13	12	92%		
3	REFECTION DES ECOLES DE LA COMMUNE DE SO-AVA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	N/A	1	1	N/A	13	13	100%		
4	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DALOTS A ZANSI HOUNDO-LOUDJRA, AHOMEY-LOKPO	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	N/A	1	1	N/A	13	13	100%		
5	CONSTRUCTION DE LA PASSERELLE DE GBEGODO, HOUEDO-AGUEKON	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	N/A	1	1	N/A	13	13	100%		
6	CONSTRUCTION DE LA CLOTURE DES BUREAUX DE L'ARRONDISSEMENT DE GANVIE II (PHASE 1)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	N/A	1	1	N/A	13	13	100%		
7	CONSTRUCTION D'UN MODULE DE 2 SALLES DE CLASSES AVEC EQUIPEMENTS A L'EM DE HOUEDO-AGUEKON	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	N/A	1	1	N/A	13	13	100%		

Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise

liste des pièces concernées par le tableau d'exhaustivité des **Prestations Intellectuelles (pPI)**

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. Présélection

- a. Avis à manifestation d'intérêt publié
- b. Réponses des soumissionnaires
- c. Rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt
- d. PV de présélection et Liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
- e. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation des MI
- f. Preuve d'information aux soumissionnaires non présélectionnés

3. Demande de propositions

- g. lettre d'invitation à soumissionner
- h. Demande de propositions validé

4. Réception des propositions

- i. Propositions des soumissionnaires
- j. Acte de désignation des membres de la commission d'ouverture des propositions
- k. Acte de désignation des membres de la sous-commission d'analyse

5. Ouverture et évaluation des propositions

• **Propositions techniques**

- l. Procès-verbal d'ouverture des propositions techniques
- m. Procès-verbal d'évaluation des propositions techniques
- n. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation
- o. Preuve d'information aux soumissionnaires non qualifiés techniquement

• **Propositions financières**

- p. Procès-verbal d'ouverture des propositions financières
- q. Procès-verbal d'évaluation des propositions financières
- r. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation

6. attribution et négociation

- s. Preuve de notification d'attribution provisoire
- t. PV de négociation (selon le cas)
- u. Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus

7. Contractualisation

- v. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- w. Preuve de notification du marché
- x. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Liste des pièces concernées par le tableau d'exhaustivité des procédures d'appels d'offres ouvert (AOO)

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. DAO

- a. Avis d'appel d'offres publié
- b. Dossier d'Appel d'Offres validé

3. Réception & Ouverture des offres

- c. Offres des soumissionnaires
- d. Actes de désignation des membres de la CPMP
- e. Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres
- f. Procès-verbal d'ouverture des offres signé

4. Analyse, évaluation & attribution

- g. Rapport d'analyse et de synthèse
- h. PV d'attribution provisoire des offres signé
- i. Avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. Avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. Preuve de notification d'attribution provisoire
- l. Preuve d'information des soumissionnaires non retenus
- m. Publication du procès-verbal d'attribution provisoire

5. Contractualisation

- n. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- o. Preuve de notification du marché au titulaire
- p. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Liste des pièces concernées par le tableau d'exhaustivité de la procédure d'**Appel d'offres Restreint (AOR)**

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. Autorisation

Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP

3. Dossier de consultation

- a. Lettre d'invitation à soumissionner
- b. Dossier d'appel d'offres restreint

4. Réception & Ouverture des offres

- 4 Offres des soumissionnaires
- 5 Acte de désignation des membres de la CPMP
- 6 Acte de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres
- 7 Procès-verbal d'ouverture des offres signé

5. Analyse, évaluation & attribution

- 8 Rapport d'analyse et de synthèse
- 9 PV d'attribution provisoire signé
- 10 Avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- 11 Avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- 12 Preuve de notification d'attribution provisoire
- 13 Preuve d'information des soumissionnaires non retenus
- 14 Publication du procès-verbal d'attribution provisoire

6. Contractualisation

- 15 Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- 16 Preuve de notification du marché
- 17 Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Liste des pièces concernées par le tableau d'exhaustivité des procédures de Demande de Cotation (DC)

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. Dossier de demande de cotation

- a. Lettre d'invitation à soumissionner (Avis de consultation publié)
- b. Dossier de demande de cotation validé

3. Réception & Ouverture des offres

- c. Offres des soumissionnaires
- d. Actes de désignation des membres de la CPMP
- e. Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres
- f. Procès-verbal d'ouverture des offres signé

4. Analyse, évaluation & attribution

- g. Rapport d'analyse et de synthèse
- h. PV d'attribution provisoire des offres signé
- i. Avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. Preuve de notification d'attribution provisoire
- l. Preuve d'information des soumissionnaires non retenus
- m. Publication du procès-verbal d'attribution provisoire

5. Contractualisation

- n. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- o. Preuve de notification du marché au titulaire
- p. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

ANNEXE N°3 : DETERMINATION DU DELAI MOYEN DE PASSATION**➤ Gestion 2016**

N°ordre	A	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Etudes techniques, contrôle et surveillance des travaux d'entretien périodique/aménagement des ITR dans la commune de Sô-Ava par l'approche participative avec la méthode HIMO	-	106	92	-	198
2	Travaux d'aménagement de la devanture du marché communal de Sô-Ava	29	6	130	131	296
3	Construction d'un module de salles de classes sur pilotis + bureau et magasin et équipements à l'E'PP HOUEDO-GBADJI/B dans la commune de Sô-Ava –	29	3	46	29	107
4	Construction d'un module de salles de classes et équipements à l'E'PP DEKANMEY/C dans la commune de Sô-Ava	29	3	46	29	107
5	Construction des bureaux des arrondissements de Ganvié 2 dans la commune de Sô-Ava – Lot 3	32	8	63	29	132
6	Construction des bureaux des arrondissements de Ganvié 1 dans la commune de Sô-Ava – Lot 2	32	8	63	29	132
7	Construction des bureaux des arrondissements de Vekky dans la commune de Sô-Ava – Lot 5	32	8	63	29	132
8	Construction des bureaux des arrondissements de Sô-Ava et dans la commune de Sô-Ava – Lot 4	32	8	63	29	132
9	Construction des bureaux des arrondissements de Dékanmey dans la commune de Sô-Ava – Lot 1	32	8	63	29	132
10	Fournitures de deux barques en fibre de verre au profit des services de la mairie de Sô-Ava	7	3	135	-	145
11	Fournitures d'un photocopieur au profit des services de la mairie de Sô-Ava	29	7	153	-	189
TOTAL						1702
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						1085
Volume de marchés concernés (pertinents)						11
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						99

➤ Gestion 2017

N°ordre	A	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	PRESTATIONS RELATIVES AUX ETUDES TECHNIQUES DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT, ASSAINISSEMENT DE LA COUR ET ALENTOURS DE LA MAIRIE ET DE CONSTRUCTION D'OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT DES CANAUX DE NAVIGATION DANS LA COMMUNE DE SO-AVA	38	6	47	35	126
2	CONTRÔLE DES TRAVAUX DE L'AEV DE HOUEDO-GBADJI	102	9	39	32	182
3	REALISATION D'UNE AEV A HOUEDO-GBADJI	31	3	41	22	97
4	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MODULE DE TROIS SALLES DE CLASSES AVEC BUREAU, MAGASIN ET EQUIPEMENTS A L'EPP AHOMEY-LOKPO	29	15	41	40	125
5	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BUREAUX ANNEXES ET EQUIPEMENTS DE LA MAIRIE	29	15	41	40	125
6	AMENAGEMENT PERIODIQUE DE LA PISTE YEVIE - AHOMEY-LOKPO, LOT1	14	14	39	10	77
7	AMENAGEMENT PERIODIQUE DE LA PISTE YEVIE - AHOMEY-LOKPO, LOT2	14	14	39	10	77
8	REALISATION D'UNE PASSERELLE AU CENTRE DE SANTE DE SO-AVA	-	6	42	-	48
9	REFECTION DES ECOLES DANS LA COMMUNE DE SO-AVA	7	6	42	-	55
10	REFECTION DES ECOLES DE LA COMMUNE DE SO-AVA	7	6	36	-	49
11	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DALOTS A ZANSI HOUNDO-OUJRA, AHOMEY-LOKPO	11	14	28	-	53
12	CONSTRUCTION DE LA PASSERELLE DE GBEGODO, HOUEDO-AGUEKON	11	14	28	-	53
13	CONSTRUCTION DE LA CLOTURE DES BUREAUX DE L'ARRONDISSEMENT DE GANVIE II (PHASE 1)	11	14	28	-	53
14	CONSTRUCTION D'UN MODULE DE 2 SALLES DE CLASSES AVEC EQUIPEMENTS A L'EM DE HOUEDO-AGUEKON	11	14	28	-	53
TOTAL						1173
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						669
Volume de marchés concernés (pertinents)						14
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						48

ANNEXE 3 : PV DE RESTITUTION

**PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES
MARCHES PUBLICS AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016-2017**

Nom de l'autorité contractante : Commune de Sô-Ava

Date de tenue de la séance de restitution : 29 janvier 2020

Heure de démarrage : 10h 30 mn

Heure de fin : 11h 49 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf liste de la séance de restitution ci-jointe)

I. Récapitulatif des pièces collectées au cours de la restitution

Les taux d'exhaustivité qui sont de 83,33% et de 90,25%, respectivement pour 2016 et 2017 ont été communiqués et expliqués par les auditeurs. Ces taux sont satisfaisants et témoignent de la mise en place d'un système efficace d'archivage, même si ces taux sont perfectibles.

Les pièces manquantes sont consignées au niveau de chaque marché audité, à la section 5.5 du rapport provisoire.

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

Les pièces collectées au cours de la présente séance de restitution sont :

- copie du PPMP initial de 2016 ;
- copie des rapports annuels d'activités des organes (PRMP, CCMP) ;
- actes de désignation et de mise en place des organes : CPMP, CCMP ;
- preuves d'informations aux soumissionnaires du report de certaines dates limites de dépôt et d'ouverture des offres.

III. Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'AC

Les actes de désignation et de mise en place des organes (CPMP et CCMP) sont communiqués à l'instant. La synthèse de l'appréciation de l'existence formelle desdits organes sera communiquée dans le rapport définitif. Cependant, il faut souligner qu'au regard des rapports et PV communiqués, le fonctionnement de ces organes ne souffre pas d'insuffisance majeure, même si la publication des résultats (PV d'ouverture, rapports d'évaluation, PV d'attribution) n'a pas été effective au titre de l'exercice 2016.

Notons également que l'arrêté n°35/032/M-SA/SG/DSP/DAFEP/CAB-M de la Commune de Sô-Ava portant création, composition et attributions du secrétariat des marchés publics (SPM) ne précise pas les titres des membres dudit secrétariat.

Les auditeurs ont également interrogé les acteurs sur l'existence des moyens (humains, matériels, financiers) adéquats de travail au niveau de la Commune de Sô-Ava.

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Commune de Sô-Ava au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

Gestion 2016

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOO	9	7	1	1	0
2	Demande de cotation	3	0	0	3	0
Total général		12	7	1	4	0
%		100%	58,33%	8,33%	33,33%	0,00%

Légende

REG Procédure régulière
RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR Procédure irrégulière
NUL Marché nul

Gestion 2017

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOO	7	4	2	1	0
2	Demande de cotation	7	0	4	3	0
Total général		14	4	6	4	0
%		100%	28,57%	42,86%	28,57%	0,00%

Légende

REG Procédure régulière
RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR Procédure irrégulière
NUL Marché nul

NB :

Au regard des contre-observations portées à l'attention des auditeurs et des pièces complémentaires communiquées sur place, les présentes opinions seront nécessairement revues.

3.3. Sur les plaintes

L'autorité contractante affirme avoir reçu une plainte au titre de la gestion budgétaire 2016. Cette plainte avait été formulée par un soumissionnaire non retenu dans le cadre du marché de construction de hangar (non contenu dans l'échantillon d'audit). Le soumissionnaire contestait la décision d'attribution du marché au motif que son offre était la moins-disante lors de la séance d'ouverture des plis. L'autorité contractante, en réponse, justifiait sa décision par des corrections de

montants par les calculs arithmétiques, conformément au point 30.2 des Instructions aux Candidats. A la suite de cette réponse, le soumissionnaire a saisi le bailleur (PSDCC) qui, après avoir diligencé une mission de vérification, a tranché en faveur de la Commune de Sô-Ava.

3.4. Sur l'exécution financière

A ce niveau, il s'agissait plutôt d'une limitation. Le C/SAF a mentionné que toute la documentation demandée est disponible. La date du **vendredi 31 janvier 2020 à 10 h** a été retenue de commun accord avec le C/SAF pour la collecte des pièces et mise en œuvre des diligences requises à cet effet.

IV. Observations de l'audité

Les observations de l'audité ont porté sur les points suivants :

- Après avoir regretté le temps relativement court imparti à la mission - ce qui n'a pas favorisé les échanges sur le terrain - l'AC a reconnu l'allongement anormal des délais de passation des marchés en 2016 (plus de 90 jours) et l'a justifié par le changement des membres de l'équipe communale ;
- Les contre-observations formulées par l'audité sur le rapport provisoire ont été portées à la connaissance des auditeurs et sont relatives essentiellement à :
 - o le défaut d'inscription de certains marchés au PPMP,
 - o le défaut d'information aux soumissionnaires sur les reports de date de dépôt et d'ouverture des plis,
 - o la publication des avis d'attribution provisoire de 2017 ;
- Les moyens humains disponibles sont satisfaisants pour l'essentiel, même s'il paraît utile de renforcer numériquement l'équipe des techniciens pour le suivi des chantiers au sein de la Commune ;
- Quant aux moyens financiers, ils font défaut et ne permettent pas de satisfaire à l'intéressement des membres des différents organes ;
- En ce qui concerne les moyens matériels, il faut noter les difficultés de déplacement dues à l'insuffisance de barques pour joindre les Arrondissements et la Préfecture, compte tenu de la situation géographique de la Commune de Sô-Ava ;
- Le plaidoyer de l'ARMP est sollicité sur la question des moyens.

La séance a été levée à 11h 49 mn.

Fait à Sô-Ava, le 29 janvier 2020

Pour Bec Sarl


Michel BALLO

Pour l'Autorité Contractante


Leon KOUTADE
SPRMP

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

**AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES
AUTORITES CONTRACTANTES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017**

SEANCE DE RESTITUTION

Autorité Contractante : Sô-Ava
Sô-Ava, le 29/01/2020

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	BALLO E. Michel	Auditeur Cabinet BEC	+229 81305422 / 97348304 bec@becsarl.com	
2	ATHONIDE Nourissè	Auditeur cabinet BEC	96090841 / 94577029 bec@becsarl.com	
3	AGOSSON O. Joseph	DST/mairie Sô-Ava	97167857 makoungajeyk1984@gmail.com	
4	DISSOU-KICHO E. Jacques	SG / Mairie Sô-Ava	97467729 jeunberchie@yahoo.fr	
5	AKLE NGOSSOU Nœuf	C/SM	97-87-49-54 akleagossouneuf@gmail.com	
6	KOUTHOE Léon	SPRTP	Leon.kouthoe@gmail.com	
7	HOUEDANDOU Joplin	SA/GANVIE 2	gouffandandou@yahoo.fr 97267141	

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

8	ZINSOU A. Emmanuel	DATER / Mairie	91524133-953388-10 garecoursa@yahoo.fr	Stille
9	AYATO GANDJI Pierre	C/CCMP	garecoursa@yahoo.fr	Stille
10	HAZOUTE Sergio-Léon	Maire	97067845 sergiohazout@yahoo.fr	Stille
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				